



Waremme, le 12 décembre 2025

Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural - CLDR du 17 novembre 2025

Membres de la CLDR,

Présents (7) : ALGRAIN Viviane, CARTILIER Anne-Françoise, HUCHANT Thierry, KAISIN Serge, PAQUE Marie-Anne, VANDENWOUWER Jean-Marie et VANDERVOST Dimitri

- Pour la Commune de Lincent : DUBREUCQ Delphine (agent-relais pour l'ODR)
- Pour la FRW, Fondation Rurale de Wallonie: WANZOUL Audrey

Excusés (2) : BAUDUIN Jacqueline et LECOCQ Anny

.....

Le montage PowerPoint utilisé pour la présentation, ainsi que toutes les informations relatives à la CLDR, sont disponibles, sur simple demande, auprès de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW).

1. Approbation du compte-rendu de la dernière CLDR

Les participants approuvent le compte-rendu de la réunion du 16 juin 2025 sans remarque.

2. Présentation des résultats d'inventaire des chemins, réalisé à Racour

La FRW rappelle les étapes parcourues par le GT Sentiers depuis l'été 2023 et expose les objectifs de la réunion, à savoir compléter les potentielles lacunes laissées dans les données recueillies et éventuellement proposer des idées de suites du travail.

Comme pour les villages de Lincent et Pellaines (retour effectué en novembre 2023), les résultats de l'inventaire sont exposés, chemin par chemin, et les membres de la CLDR sont invités à émettre leurs remarques, ajouts et objections à tout moment. **Les discussions relatives et la carte des sentiers sont présentées en annexes du compte-rendu.**

AUTRES REACTIONS DE LA CLDR

Les (nouveaux) membres présents demandent à recevoir le retour réalisé pour les villages de Lincent et Pellaines (également en annexes du compte-rendu).

Il est proposé à la Commune de recourir, le long de certains tronçons, au semi direct pour la création de haies (en remplacement de la plantation de plants) afin de faciliter la mise en œuvre et réduire les coûts, et moyennant une protection adéquate.

Il est signalé en réunion la relance du GT Sentier par un de ses membres pour finaliser le travail de valorisation de l'inventaire réalisé dans les trois villages de l'entité (encodage des itinéraires/carte et brochure reprenant les intérêts patrimoniaux). Le moment venu, et sous réserve de la volonté du groupe de travail, un retour sur les suites données pourrait être présenté par ses membres en CLDR ?!

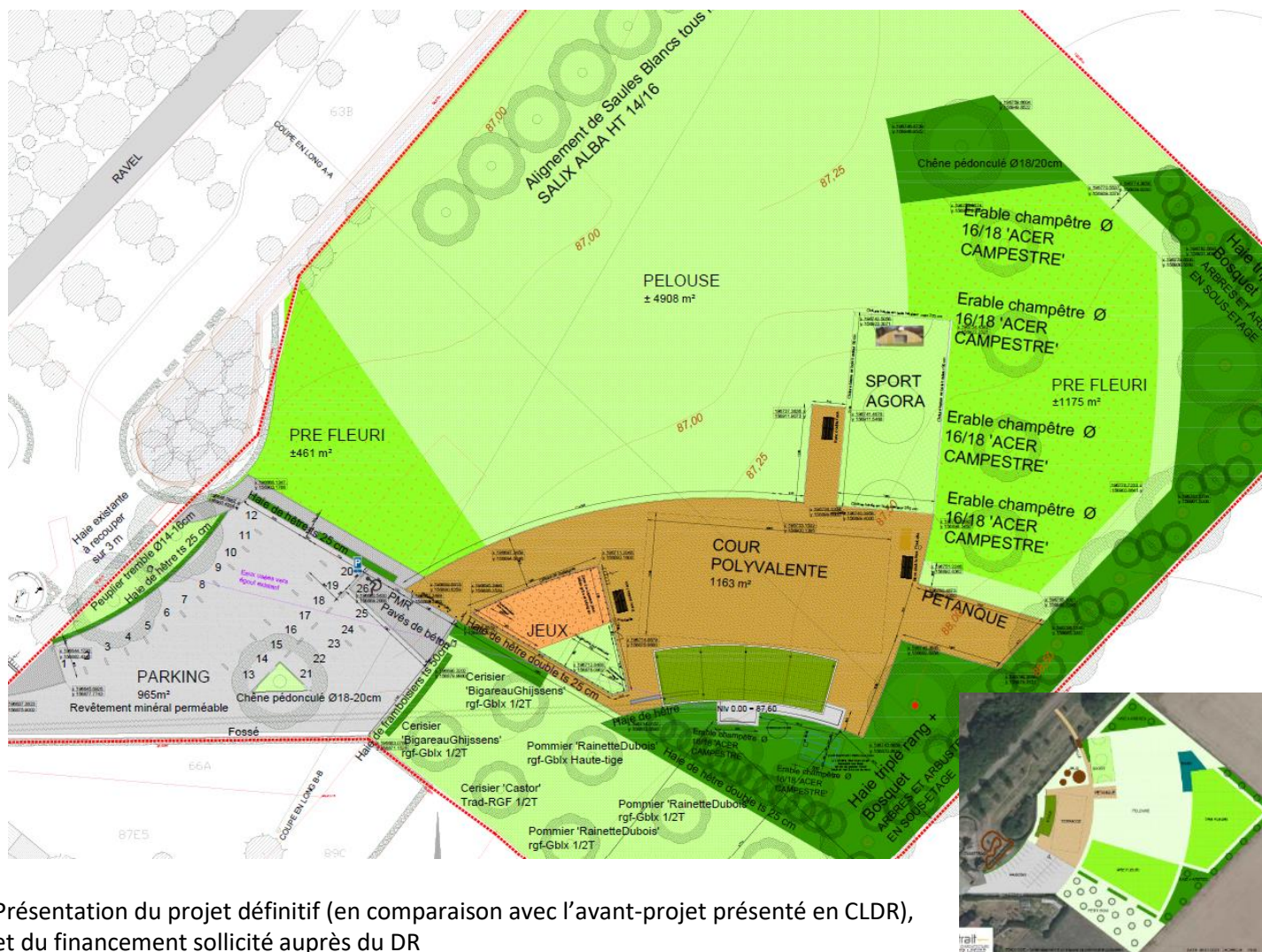
L'idéal serait de disposer d'une information au point de départ des balades réalisées dans les trois villages (+ balade inter-village) : un panneau avec une carte reprenant le tracé et quelques explications majeures + QR code pour plus d'informations sur les éléments du (petit et grand) patrimoine.

3. Etat d'avancement des dossiers en DR

Marie-Anne PAQUE présente les avancées depuis la dernière CLDR concernant la projet d' « Aménagement d'un espace de convivialité et de ses abords »

- ✓ Juillet : avis favorable remis par **GISER** (07 juillet), par **l'AIDE** (22 juillet) et par la **Zone de secours Hesbaye** (31 juillet)
- ✓ (25) Septembre : approbation par le Conseil sur le mode de passation du marché
- ✓ (21) Octobre : **obtention du permis d'urbanisme**
- ✓ (29) Octobre et (12) Novembre : approbation par le Conseil du projet définitif et de la Convention-réalisation
- ✓ (fin) Novembre: réception de l'avis favorable de la tutelle sur le CSC
- ✓ (17) Novembre : **dépôt de la demande** de convention-réalisation DR auprès de la Ministre compétente

Suite aux remarques formulées par GISER, l'AIDE et la Zone de secours Hesbaye, des modifications ont été apportées au projet. Elles sont présentées en réunion.



Présentation du projet définitif (en comparaison avec l'avant-projet présenté en CLDR), et du financement sollicité auprès du DR

Projet 64047-1-01 : Aménagement d'un espace de convivialité polyvalent à Lincent

Selon les dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 10 septembre 2021, les taux et plafond de ce projet relèvent de la catégorie 2 « Espaces publics dédiés à la convivialité ».

Suivant l'estimation du projet définitif, le programme des travaux et l'intervention du Développement rural s'évaluent comme suit :

Projet 64047-1-01 : Aménagement d'un espace de convivialité à Lincent	TOTAL	PART DEVELOPPEMENT RURAL		PART COMMUNALE	
Lot 1 (Halle, WC, réserve) en DR	273.940,83 €	80%	219.152,66 €	20%	54.788,17 €
Lot 2 (Aménagement paysager)					
-> Division 1 en DR	226.059,17 €	80%	180.847,34 €	20%	45.211,83 €
Plafond catégorie 2 atteint					
-> Division 1 en DR	167.281,56 €	0%	0,00 €	100%	167.281,56 €
-> Division 2 hors DR	62.798,27 €	0%	0,00 €	100%	62.798,27 €
Honoraires en DR	72.926,39 €	0%	0,00 €	100%	72.926,39 €
TOTAL EURO (TFC)	803.006,22 €		400.000,00 €		403.006,22 €

A ce stade, le coût global est estimé à 803.006,22 € tous frais compris.

Ce projet a fait l'objet d'une convention-faisabilité datée du 18/07/2023 dont le subside estimé atteignait déjà le plafond de 400.000,00 €.

La provision de 20.000,00 € engagée sous le n°23/06119 en date du 22/08/2023 est ainsi complétée par l'engagement pris dans le cadre de la présente convention.

REACTIONS DE LA CLDR

Dimitri VANDERVORST suggère à nouveau à la Commune d'examiner la possibilité d'un ajustement du projet, compte tenu de l'évolution des coûts et de la situation financière actuelle (Cf. mail transmis à la CLDR en juin dernier).

Marie-Anne PAQUE rappelle que ce projet est le projet prioritaire du PCDR, plébiscité par la population et par la CLDR. Certes, le projet a évolué (infrastructure réduite, zone de jeux et plantations augmentées) mais l'endroit reste un lieu stratégique à aménager pour tous (proximité du RAVeL). Projet compliqué car la parcelle concernée figure en zone agricole. Néanmoins, la Commune a enfin réussi, avec l'aide d'un bureau d'étude, à rencontrer l'ensemble des attentes en proposant un nouveau projet qualitatif¹ pour lequel le permis d'urbanisme lui a été octroyé. Ce qui lui permet dorénavant de poursuivre la procédure et entamer la phase travaux. La part communale allouée au projet pourrait diminuer grâce au droit de tirage « Ligneux », lequel financera les dépenses liées aux plantations.

Une fois le chantier terminé, la population pourra l'occuper, également à des fins privées (location possible auprès de la Commune pour des événements).

Sans y avoir participé personnellement, Audrey WANZOUL de la FRW rappelle la procédure liée à l'octroi de subides en DR, et confirme qu'il est effectivement (trop) tard pour « rétro-pédaler ». Elle suggère cependant à la Commune de faire la promotion du site après aménagements pour une forte appropriation associative et citoyenne.

En guise de conclusion, la CLDR suggère un soutien communal à la création d'un comité de riverains, l'envoi d'un courrier aux associations locales ainsi qu'une ouverture aux activités que pourrait envisager l'école (2 à 3 fois/an).

Marie-Anne PAQUE présente ensuite les avancées depuis la dernière CLDR concernant la projet d' « Aménagement de la salle de village de Pellaines, et ses abords »

- ✓ (mi) Juin : **Actualisation de la fiche-projet** du PCDR par la FRW
- ✓ (25) Juin : Délibération de Collège qui sollicite une convention-faisabilité
- ✓ 07 juillet : Organisation d'une **réunion de coordination** avec le SPW-ARNE
- ✓ Fin juillet : Transmission des éléments manquants au dossier
- ✓ (28) Août : **Approbation par le Conseil communal** du projet de convention-faisabilité
- ✓ (03) Septembre : **Dépôt de la demande** de convention-faisabilité DR auprès de la Ministre compétente

¹ Halle couverte, polyvalence des espaces avec possibilité de monter un chapiteau, toiture végétale, verger, signalétique depuis le RAVeL, ...

Présentation de la fiche-projet actualisée (transmise à la CLDR) avec un focus sur les fonctions souhaitées :

1. Amélioration du bâtiment existant
2. Extension permettant à la salle d'être mieux équipée
3. Aménagement des abords : cour et espace de loisirs/détente

et sur le financement sollicité auprès du DR



Schéma d'organisation à titre purement indicatif

REACTION DE LA CLDR

La demande de mise à disposition de matériel « numérique » (supports techniques pour les réunions des différents comités : écran/ téléviseur, câbles, connexion Wi-fi...), a-t-elle bien été intégrée au projet ?

Oui. Par contre, l'équipement de la salle n'est pas éligible en DR. Il devra donc être financé sur fonds propres.

Projet 64047-1-05 : Aménagement de la salle de village de Pellaines

Selon les dispositions de l'article 2 de l'Arrêté ministériel du 10 septembre 2021, les taux et plafonds de ce projet relèvent de la catégorie n°1 « Bâtiments de service ».

Suivant une première estimation, le programme des travaux et l'intervention du Développement rural s'évaluent comme suit :

Projet 64047-1-05 : Aménagement de la salle de village de Pellaines Projet de catégorie 1	TOTAL	PART DEVELOPPEMENT RURAL		PART COMMUNALE	
Démolition des annexes	18.150,00 €	80%	14.520,00 €	20%	3.630,00 €
Assainissement et rénovation	156.090,00 €	80%	124.872,00 €	20%	31.218,00 €
Construction d'1 extension	363.000,00 €	80%	290.400,00 €	20%	72.600,00 €
Mobilier	54.450,00 €	80%	43.560,00 €	20%	10.890,00 €
Aménagements extérieurs	99.220,00 €	80%	79.376,00 €	20%	19.844,00 €
Honoraire à 10%	69.091,00 €	80%	55.272,80 €	20%	13.818,20 €
TOTAL EURO (TFC)	760.001,00 €		608.000,80 €		152.000,20 €

Le coût global est estimé à 760.001,00 € TFC.

La provision est fixée à 20.000,00 €.

4. Divers

Un membre de la CLDR propose à la Commune l'activation de la fiche-projet 1.11 du PCDR « Vivre ensemble en milieu rural » ?

Par ailleurs, il a constaté que les comptes-rendus des dernières réunions de la CLDR ne sont pas publiés sur le site de l'ODR et suggère que la Commune invite la population à les consulter et à formuler d'éventuelles réactions.

Il propose également de centraliser les documents préparatoires aux réunions, actuellement transmis en annexe des convocations, sur un espace partagé (par exemple un drive).

Enfin, il est demandé à la Commune de préciser l'état d'avancement du dossier relatif à la construction d'une digue dite ZIT (Zone d'Immersion Temporaire), destinée à relier les rues de la Bruyère et de Liège afin de capter les eaux provenant de l'autoroute et du TGV, quiaturent actuellement le Ry.

Des questions sont posées quant à la date de début des travaux, aux dispositifs envisagés (le remplacement des ballots de paille) ainsi qu'à la communication prévue auprès des agriculteurs concernant leurs pratiques et les comportements à adopter pour limiter le ruissellement des eaux issues de leurs terres.

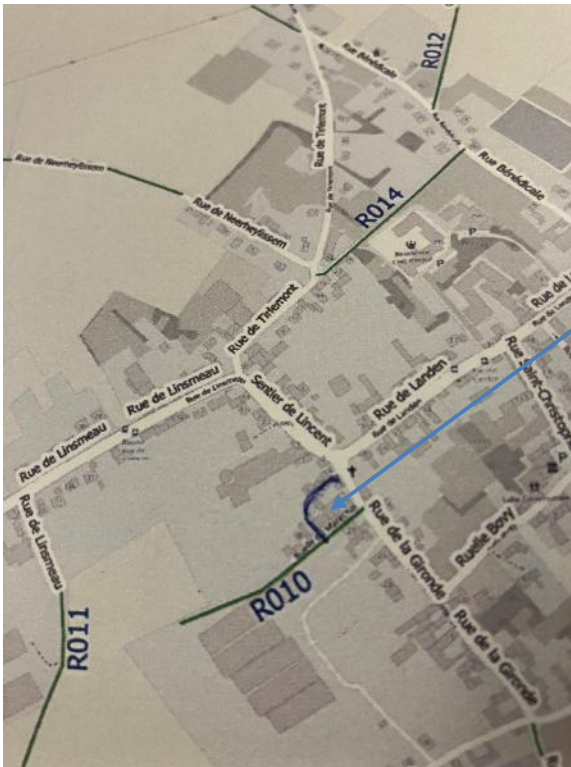
En l'absence de la Directrice générale, ces informations seront communiquées au cours de la prochaine réunion.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Audrey WANZOUL

Annexe 1 : Commentaires sur les résultats d'inventaire

N° du chemin	Information sujette à commentaire	Commentaire émis par la CLDR
R 001	Entretien, point d'insécurité	Eclairage obstrué par de la végétation
R 002	Praticabilité, accessibilité PMR	3 causes : 1) présence de boue 2) rétrécissement 3) présence de pavés aux extrémités du cheminement
R 003	Praticabilité et aménagements urbains	Ruelle carrossable Placement d'un panneau d'interdiction aux chevaux Pas de panneau 45b à placer car chemin accessible aux piétons et cyclistes
R 004	Praticabilité	La boue ne pose pas problème car ce tronçon est bétonné en grande partie Balisage réalisé et placé (à retester peut-être) NB : tronçon qui figure sur la balade de Racour
R 005	Signalisation absente	Balisage présent au niveau de la rue de Hannut NB : tronçon qui figure sur la balade de Racour
R 006	Signalisation absente	Décassement à la jonction avec le tronçon R005 La présence de boue est à relativiser
R 007	Praticabilité	La présence de boue est à relativiser
R 008	Etat d'entretien	Au niveau de l'Y', présence d'une butte où il y a fréquemment des déchets
R 013		Pas de tronçon de liaison
R 014	Signalisation	Chemin sans nom, lui attribuer un nom
R 015	Non réalisé	A faire, S. Kaisin se propose

NB : la CLDR pointe également une erreur au niveau de la rue de l'Yser sur la carte
Elle s'interroge aussi sur le pourquoi de la fermeture du sentier, repris en bleu ci-après ?



Annexe 2 : Carte avec les chemins et sentiers numérotés

